

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du vendredi 29 septembre 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation:

Présents : 12

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 13

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour :13

Représentés: Madame Audrey BLANQUET par Monsieur Thierry

Contre : 0

MARSILHAC

Abstention : 0

Excusés: Jacqueline BARTHAIRE

Secrétaire de séance:

Madame Jennifer
DEVÈZE

Présents non votants :

Absents:

Objet: Vote de crédits supplémentaires - DM N°1 Budget camping - DE_2023_220

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
60612	Energie - Electricité	5000.00	
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	-5000.00	

TOTAL : 0.00 0.00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES RECETTES

TOTAL : 0.00 0.00

TOTAL : 0.00 0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Date de transmission de l'acte: 09/10/2023

Date de réception de l'AR: 09/10/2023

015-211500012-DE_2023_220-DE
A G E D I

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLANCHE, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 09 OCT. 2023

publié le : 09 OCT. 2023

Date de transmission de l'acte: 09/10/2023
Date de réception de l'AR: 09/10/2023

015-211500012-DE_2023_220-DE
A G E D I